

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	15	15

2-0608/2026

Date de la convocation

31 juillet 2026

Date d'affichage

31 juillet 2026

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 6 août 2026**

L'an deux mil vingt-six, le six août à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire..

Présents : MM. Guy CAZALET, Jean ABADIE, Patrick CHAUVIN, Bruno LERMANOU, Robert CUBRIS, Christophe MACALUSO, Yvan LE PORHIEL, Mathieu PLACÉ, Mmes Elisabeth POUTS, Véronique CASANAVE, Pascale BESTI, Elisabeth MIRANDE, Marie-France BRITIS-BETBEDER, Karine JANER, Marie-Christine RABERIN.

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine RABERIN.

Objet : Participation à l'expérimentation de « La Suite Territoriale » proposée par La Fibre64

La transformation numérique des collectivités locales constitue un enjeu majeur d'amélioration du fonctionnement des services communaux, de sécurisation des usages numériques et de modernisation de l'action publique de proximité.

La Fibre64, syndicat mixte opérateur public de services numériques (OPSN) propose la mutualisation des services numériques pour les collectivités des Pyrénées-Atlantiques. En particulier elle propose aux communes de moins de 3 500 habitants de participer à une expérimentation gratuite de « La Suite Territoriale » développée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Cette suite logicielle comprend notamment :

- un dispositif d'authentification sécurisé (ProConnect) ;
- une messagerie professionnelle sécurisée ;
- un espace de stockage et de partage de fichiers ;

L'expérimentation est proposée pour une durée maximale de 3 mois, à compter de l'ouverture effective des accès, sans aucun engagement financier pour la Commune. Les coûts sont intégralement pris en charge par La Fibre64 hormis l'acquisition ou la reprise d'un nom de domaine en .fr qui reste à la charge de la commune.

La participation à cette expérimentation permettra à la Commune de tester ces outils dans un cadre sécurisé et accompagné, et de contribuer à un retour d'expérience utile pour l'amélioration des services numériques territoriaux.

Cette participation implique la signature d'une convention d'expérimentation entre la Commune et La Fibre64, précisant les modalités de mise en œuvre, les engagements respectifs des parties et les conditions de fin de l'expérimentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de participer à l'expérimentation de « La Suite Territoriale » proposée par La Fibre64 ;
- **approuve** les termes de la convention d'expérimentation établie entre la Commune et La Fibre64 ;
- **précise** que cette expérimentation est réalisée à titre gratuit et n'emporte aucun engagement financier ultérieur pour la Commune ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'expérimentation, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

